

LIGNES DE VIE DES PARENTS DE L'EST
L'ONTARIO
États financiers
31 mars 2024



Bouris, Wilson S.E.N.C.R.L.,

Comptables professionnels agréés

1701, promenade Woodward, 2e étage
Ottawa (Ontario)
K2C 0R4
Tél. : (613) 727-8500

Télécopieur : (613) 727-8585
Site Web :
www.bouriswilson.com

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Lignes de vie des parents de l'Est de l'Ontario

Opinion avec réserve

Nous avons audité les états financiers ci-joints de Parents' Lifelines of Eastern Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, ainsi que l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des effets possibles de la question décrite dans le fondement du paragraphe d'opinion avec réserve, les états financiers donnent une vue fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière de Parents' Lifelines of Eastern Ontario au 31 mars 2024 et des résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisation tire des revenus de dons et d'activités de collecte de fonds, dont l'exhaustivité n'est pas susceptible de faire l'objet d'une vérification satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de cette source de revenus s'est limitée aux montants dans les registres de l'organisation, et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pourraient être nécessaires aux dons et aux revenus de collecte de fonds et aux flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023 ou à l'actif net au 31 mars, 2024 et 31 mars 2023.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux exigences déontologiques qui s'appliquent à notre vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation équitable de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisation de poursuivre son exploitation, de divulguer, s'il y a lieu, les questions liées à la poursuite de l'exploitation et d'utiliser la méthode de comptabilité de permanence, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider l'organisation ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont chargées de superviser le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilité des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, et de publier un rapport du vérificateur qui comprend notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers. Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous :



Bouris, Wilson S.E.N.C.R.L.,

Comptables professionnels agréés

1701, promenade Woodward, 2e étage Ottawa (Ontario)
K2C 0R4

Tél. : (613) 727-8500

Télécopieur : (613) 727-8585

Site Web :
www.bouriswilson.com

Rapport de l'auditeur indépendant

- Cerner et évaluer les risques d'inexactitude importante des états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevoir et exécuter des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante

résultant d'une fraude est plus élevé que pour une déclaration résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou la primauté du contrôle interne.

- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent à la vérification afin de concevoir des procédures d'audit qui sont appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation.
- Évaluer la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes faites par la direction.
- Conclure sur la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de comptabilité de permanence et, d'après les éléments probants obtenus, déterminer s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de l'auditeur sur les informations connexes contenues dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport de notre vérificateur. Cependant, des événements ou des conditions futurs peuvent amener l'organisation à cesser d'être une entreprise en exploitation.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui permet une présentation équitable.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres, de la portée et du calendrier prévus de la vérification et des constatations importantes de la vérification, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous avons relevée au cours de notre vérification.

Nous fournissons également aux personnes chargées de la gouvernance une déclaration selon laquelle nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et nous leur communiquons toutes les relations et autres questions qui peuvent raisonnablement être considérées comme ayant une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les garanties connexes.

Bouris, Wilson z-u--,p

BOURIS, WILSON S.E.N.C.R.L.,

Comptables professionnels agréés, experts-comptables agréés

Ottawa (Ontario)

Le 25 juin 2024

LIGNES DE VIE DES PARENTS DE L'EST DE L' ONTARIO

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour L'Exercice Se terminant Le 31 Mars 2024

2024

2023

Recettes

Dons et collectes de fonds	\$ 27,862	\$ 24,936
Recettes provenant des subventions (note 5)	471,642	461,713
Recettes accessoires	400 887	398 913
	900 391	885 562

Dépenses

Publicité et promotion	2,416	3,785
Frais bancaires et intérêts	3,371	3,075
Événements et ateliers	8	181
Dépenses de collecte de fonds	2,513	1,559
Assurance	1,670	1,648
Coûts d'occupation	5,068	4,443
Affranchissement, papeterie et bureau	49,195	47,792
Honoraires professionnels	98,446	58,583
Formation	3,025	2,694
Voyages	6,373	4,954
Salaires et avantages sociaux	735 782	778 372
	907 867	907 086

Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges pour l'exercice (7,476) (21,524)

Actif net - début de l'exercice 239 870 261 394

- fin de l'année 232 394 239 870

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

(Constituée en vertu de la Loi sur les organismes sans but lucratif de l'Ontario)

État De La Situation Financière

31 mars 2024

2024

2023

Actifs

Espèces	\$ 384,784	\$ 350,516
Débiteurs	10,450	44,125
Versements du gouvernement recouvrables	13,009	10,679
Charges payées d'avance	24 260	14 760
	432 503	420 080

Passifs Et Actifs Nets À Court
Terme

LIGNES DE VIE DES PARENTS DE L'EST DE L' ONTARIO

Créditeurs et charges à payer	24,379	(3,571)
Cotisations comptabilisées d'état d'ajournement	(4,480)	7 293
Flux de trésorerie provenant de (pour)		
Variation de la trésorerie et des équivalents au cours de l'exercice	34,268	53,250
Trésorerie et équivalents - début de l'exercice	350 516	297 266
- fin de l'année	384 784	350 516

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

LIGNES DE VIE DES PARENTS DE L'EST DE L' ONTARIO

Notes complémentaires aux états

financiers pour l'exercice se

terminant le 31 mars 2024

1. Description de l'entreprise :

Lignes de vie des parents de l'Est de l'Ontario (l'« organisme ») est constitué en société en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu des lois de l'Ontario, l'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)f).

L'objectif de l'organisme est de fournir du soutien et de l'information aux parents et aux fournisseurs de soins qui ont des enfants, des jeunes et des jeunes adultes qui font face à des problèmes de santé mentale.

2. Résumé des principales conventions comptables :

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables de l'Organisation sont les suivantes :

a) Trésorerie et équivalents :

L'encaisse et les équivalents comprennent l'encaisse, l'encaisse en banque et les fonds non déposés, déduction faite des chèques émis et impayés à la date de l'état de la situation financière.

b) Constatation des produits :

L'Organisation suit la méthode du report de comptabilisation des contributions. Les contributions affectées sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non affectées, les dons et fonds et les recettes accessoires sont comptabilisés comme recettes lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus de la subvention sont constatés en fonction des modalités de l'entente en supposant que le recouvrement est raisonnablement assuré.

c) Instruments financiers :

Mesure initiale :

L'Organisation mesure d'abord à sa juste valeur ses actifs et passifs financiers provenant d'opérations sans lien de dépendance ou échangés dans le cadre d'opérations sans lien de dépendance. Les actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés ou échangés dans le cadre d'opérations entre apparentés, à l'exception de ceux qui impliquent des parties dont la seule relation avec le fonds est à titre de gestion, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier dans le cadre d'une opération entre apparentés dépend de la question de savoir si l'instrument a des modalités de remboursement. Si c'est le cas, le coût est déterminé à l'aide de ses flux de trésorerie non actualisés, à l'exclusion des paiements d'intérêts et de dividendes, moins toute perte de valeur précédemment constatée par le cédant. Autrement, le coût est déterminé à l'aide de la contrepartie transférée ou reçue par le fonds dans le cas de la transaction.

Mesures subséquentes :

L'Organisation mesure par la suite tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché

LIGNES DE VIE DES PARENTS DE L'EST DE L' ONTARIO

Notes complémentaires aux états

financiers pour l'exercice se

terminant le 31 mars 2024

actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu au cours de la période engagée.

Les actifs financiers évalués au coût amorti selon la méthode linéaire comprennent l'encaisse et les échanges et autres créances, à l'exception des débiteurs d'une société sous contrôle commun, et des effets à recevoir. Les débiteurs d'un fonds sous contrôle commun et les placements en actions privilégiées d'une société privée sont comptabilisés au coût.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

c) Instruments financiers (suite) :

Affaiblissement des facultés :

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, l'Organisation détermine s'il y a des indications de dépréciation possible. Lorsqu'il y en a, et que l'Organisation détermine qu'un changement défavorable important s'est produit au cours de l'exercice dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une dépréciation est comptabilisée dans les recettes. Si les indicateurs de dépréciation ont diminué ou n'existent plus, la perte de dépréciation précédemment reconnue peut être inversée dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptabilisée de l'actif financier ne peut être supérieure au montant qui aurait été déclaré à la date de l'annulation si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de l'annulation est comptabilisé dans le revenu.

Coûts de transaction :

Les coûts de transaction attribuables aux instruments financiers évalués subséquentement à la juste valeur et à ceux provenant ou échangés dans le cadre d'une opération entre apparentés sont constatés dans le revenu au cours de la période au cours de laquelle ils ont été engagés. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers provenant ou échangés dans le cas d'une opération sans lien de dépendance qui sont subséquentement évalués au coût ou au coût amorti sont constatés dans le coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût amorti, les coûts de transaction sont constatés dans le revenu sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire.

d) Services fournis :

Les bénévoles effectuent environ 350 heures par année pour aider l'Organisme à mener à bien ses activités. En raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur marchande, les services fournis ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

3. Gestion des risques liés aux instruments financiers :

La direction est d'avis que l'Organisation n'est pas soumise à un risque important de crédit, de liquidité, de marché ou d'autres risques de prix.

La direction est d'avis qu'il n'y a eu aucun changement aux expositions au risque ci-dessus à partir de 2023.

LIGNES DE VIE DES PARENTS DE L'EST DE L' ONTARIO

Notes complémentaires aux états

financiers pour l'exercice se

terminant le 31 mars 2024

4. Les contributions comptabilisées d'état différé se décomposent comme suit :

Centraide	Solde, fin de	l'exercice
Solde, à compter de l'exercice	2024	2023
Avancé	—	—
Reconnu dans l'année	—	—
Solde, fin de l'exercice	—	—
RLISS de Champlain	80,675	82,060
Solde, à compter de l'exercice	— (80,675)	(102,077) —
Avancé		\$ 20,017
Reconnu dans l'année		
Solde, fin de l'exercice	29,580	29,580
	372,708	354,960
Bell Cause pour la cause	— (371,239)	(354,960) —
Solde, à compter de l'exercice	—	—
Avancé	—	—
Reconnu dans l'année		
Solde, fin de l'exercice	31 049	29 580
Jeunesse de Manotick	—	—
Solde, à compter de l'exercice	<u>20,000</u>	—
Avancé		—
Reconnu dans l'année		—
Solde, fin de l'exercice	20,000	—
Thunder Bay		
Solde, à compter de l'exercice		—
Avancé	5,000	—
Reconnu dans l'année	— (679)	—
Solde, fin de l'exercice	4 321	—
Bureau des services à la jeunesse	5,270	40,000
Solde, à compter de l'exercice	— (5,270)	17,978
Avancé		(52,708) —
Reconnu dans l'année		5 270 —
Solde, fin de l'exercice	25,000	50,000
Autres		75,000
Solde, à compter de l'exercice	— (25,000)	— (100,000) —
Avancé		25 000 —
Reconnu dans l'année	100,000	
	100,000	100,000

LIGNES DE VIE DES PARENTS DE L'EST DE L' ONTARIO

Notes complémentaires aux

états financiers pour l'exercice

se terminant le 31 mars 2024

(100,000)

100 000 100 000 155 370

159 850

LIGNES DE VIE DES PARENTS DE L'EST DE L' ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour L'Exercice Se terminant Le 31 Mars 2024

5. Les recettes provenant des subventions comprennent les éléments suivants :

	2024		2023	
Divers	\$	19,728	\$	4,676
RLISS de Champlain		371,239		354,960
Centraide - Lanark		8,700		11,016
Centraide - Ottawa		59,975		76,061
Centraide - Prescott Russell		12 000		15 000
		<hr/>		<hr/>
		471 642		461 713

6. Dépendance économique

Au cours de l'exercice, l'Organisation a reçu 79 % (77 % de ses revenus en 2023) d'une source gouvernementale, aux termes d'une entente de financement.